

Relevé des insuffisances majeures - Demande de Compléments Vallaquins

Modèle déposé: N117,91m HH, 3.6MW - 5WTG

	Thématique	Commentaires	Commentaire Bureaux d'études	N° Page dans le nouveau dossier	N° Page dans l'EIE
Ecosphère / Biodiversité	Périmètre	L'état initial identifie et présente les principaux zonages à enjeux environnementaux dans un rayon de 5 km autour du projet. Le périmètre d'étude est ici trop petit, le contexte est à étudier dans un rayon de 20 km autour du projet.		p 16	4,4,4 p121
	Natura 2000	L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est à compléter (Milan Noir) L' évaluation des incidences est incomplète : - les distances des sites au projet ne sont pas précisées ; - les espèces et aire d'évaluation de l'ensemble des sites ne sont pas présentées ; - la phase de triage des sites non détaillée.		p 224	7,9,7 p423 7,9,7,3 p426 7,9,7,4 p430 7,9,7,5 p434 7,9,7,6 p436
	Chiroptère	Les enjeux chiroptères sont assez sous-estimés (Pipistrelle commune et Grand Murin) et tous les impacts non pris en compte (corridor, terrain de chasse). Les documents cartographiques des enjeux ne sont pas assez précis pour bien identifier les secteurs et espèces impactés. L'étude est confuse sur les résultats observés et les études bibliographiques.	Non l'enjeu ne sera pas réévalué car c'est un enjeu que l'on définit pas une sensibilité. Il apparaît clairement ici une confusion entre le niveau d'enjeu écologique d'une espèce liée à sa rareté et/ou son degré de menace et sa sensibilité au risque éolien. L'implantation d'éolienne n'est pas incompatible avec le maintien de l'état de conservation d'espèces inscrites en liste rouge mais présentant une sensibilité faible au risque éolien (cas du Grand Murin). S'agissant de la carte, une carte des fonctionnalités a été élaborée, il s'agit de la carte 21 dénommée : Fonctionnalités chiroptérologiques au sein de l'AEI et de l'AER. Par ailleurs, l'analyse de perturbation du domaine vital est bien évalué dans le paragraphe 7.3.3.2 où l'on exprime qu'en l'absence de défrichement, les territoires de chasse ainsi que les routes de vol auront un impact globalement faible à négligeable pour la plupart des espèces à l'exception de la Sérotine commune pour laquelle l'impact sera localement moyen	paragraphe 7.3.3.2	4,4,7,5 p227
		<i>Concernant les chauves-souris, l'étude bibliographique est satisfaisante et indique que la zone du projet est un secteur favorable à une grande diversité chiroptérologique.</i>		OK	/
		Les conditions climatiques ne sont pas indiquées pour les prospections . Les dates des prospections actives ne sont pas communiquées.	Le tableau des prospections chiroptérologiques a été ré-inséré au § 4,1,3,3	p 53 et 54	4,4,7,3,3 p204
		L'étude ne présente pas l'analyse des résultats relative aux écoutes par transects.	Cf. 4.3.3.3	p 134	4,4,7,4,2 p207
Aucune prospection en altitude n'a été réalisée.	En l'absence de mât de mesure la DREAL préconisait 21 sorties ce qui est caduque désormais avec imposition d'un suivi en altitude. A l'échelle du projet 16 sessions ont été réalisées. Notons ici que les nacelle d'éolienne situées à moins de 200 m des structures ligneuses seront équipées d'un Bat module afin de permettre leur régulation. Afin de calibrer cette régulation, en première année les éoliennes seront bridées selon les paramètres recommandés par la DREAL Hauts de France : - Un bridage de début mars à fin novembre ; - De l'heure précédent le coucher du soleil à l'heure suivant le coucher du soleil ; - Bridage pour des vents < 6 m/s ; - Pour des températures > 7°C ; - En l'absence de précipitation. Ce bridage permettra de réduire fortement les impacts éventuels attendus sur les chiroptères. Parallèlement, au cours de cette première année de fonctionnement (année n), des suivis acoustiques en nacelle au niveau des éoliennes E1, E2, E4 et E5 couplés à des suivis de mortalité	p 242	/		

Ecosphère / Biodiversité	Chiroptères	<p>L'étude ne présente pas de document graphique permettant de localiser les espèces de chauves-souris et le nombre de contacts observés par espèces et ainsi de faciliter la compréhension de l'étude. D'autre part le numéro des SM2BAT n'apparaît pas sur les cartes d'activités présentées, ce qui ne permet pas de situer les enjeux observés et de se repérer dans les commentaires.</p>	<p>Nous présenterons une carte avec l'ensemble des espèces contactées par point. Toutefois, nous aurons une approche cumulée "toutes espèces confondues " de l'activité chiroptérologique. En effet, l'approche de l'activité espèce par espèce n'apporte rien car contrainte par la détectabilité des espèces. Même si Barataud a développé des coefficients de détectabilité, ces derniers servent essentiellement à avoir une comparaison interspécifique de l'activité. S'agissant d'un projet éolien, il est gênant par exemple d'attribuer un coefficient réducteur (0,25 !!!) au nombre de contacts de noctules (très sensibles aux risques éoliens) pour les proportionner avec les contacts d'espèces à "sonar court" (murins, rhinolophidés, oreillard... globalement peu sensibles au risque éolien). Le nombre de contact obtenu sur un SM2/4 de noctules est un nombre avéré qu'il ne convient pas de réduire par l'usage d'un coefficient de détectabilité sous peine de minimiser les enjeux chiroptérologiques. Rappelons ici que les espèces les plus sensibles à l'éolien figurent parmi les plus détectables en milieu ouvert (80-100 m pour les noctules, 25 m pour les Pipistrelles). De plus, notons ici que l'activité est basée pour environ 80% voire plus sur la Pipistrelle commune qui constitue ici une espèce parapluie et dont les contacts sont suffisamment nombreux pour relativiser, à l'échelle d'un projet, les secteurs d'enjeux chiroptérologiques. Généralement, les secteurs montrant une forte activité de Pipistrelles communes sont également les secteurs où les autres espèces sont contactées de manière préférentielle. Pour pallier l'absence de numérotation nous avons effectué aux stations d'enregistrement, les noms de lieux-dits auxquels il est fait référence dans les commentaires (cf. carte 11 & tableau 31).</p>	p 144	4,4,7,5,3 p234
		<p>L'étude identifie le secteur du projet comme un secteur à taux de fréquentation moyen à très important, un territoire de chasse avéré et englobant des corridors de vol avérés ou probables. Les enjeux chiroptères sont décrits comme assez forts. Les enjeux concernent la présence de Grand Murin et de Pipistrelles communes, des espèces fortement sensibles à l'éolien. L'enjeu concernant les pipistrelles observées en grand nombre est qualifié de faible et est donc sous-estimé.</p>	<p>Encore une fois, il apparaît clairement une confusion entre l'enjeu de l'espèce et sa sensibilité au risque éolien. Peut-on considérer que le Grand Murin est sensible à l'éolien avec 5 cas de mortalité documentés en Europe (Dürr, 2017) ? L'indice de vulnérabilité du Grand Murin en Picardie est surtout attribué par son degré de menace en Picardie (considéré comme en danger en Picardie). Pour étayer ce fait, rappelons que le Grand Murin a un indice de vulnérabilité de seulement 1,5 à l'échelle nationale. L'enjeu relatif à la Pipistrelle commune doit bien être considéré comme faible puisqu'il s'agit d'une espèce non menacée (LC) et très commune en Picardie. Malgré tout sa sensibilité est bien prise en compte dans l'analyse puisque son Indice de vulnérabilité est de 3. Cette espèce est bel et bien considérée dans l'analyse des impacts puisque l'impact est jugé à certains endroits comme moyen et que des mesures sont développées en sa faveur.</p>		
		<p>Toutefois, l'étude des impacts n'analyse pas les impacts au sein des territoires de chasse et des corridors de vol situés en milieux ouverts et à proximité d'éoliennes. Ces impacts doivent notamment être plus détaillés concernant le Grand Murin et la Pipistrelle commune.</p>	<p>L'analyse des impacts concernant le Grand Murin et la Pipistrelle commune a bien été revue et des mesures proportionnées aux impacts bruts attendus ont été proposées.</p>	p 209	4,4,7,5 p227 7,9,4,4 p371
		<p>Les mesures proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un espacement d'au moins 250 mètres entre les éoliennes et les haies et boisements ; • la suppression d'une haie et d'un boisement au niveau de E1 et E2 et leur reconstitution plus à l'ouest. <p>La destruction de haies implique de préciser leur fonctionnalité écologique et leur fonctionnalité de prévention des risques naturels (inondation, ruissellement et coulée de boue) : voir plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) 2016-2021 du Bassin Artois-Picardie. D'autre part, les haies reconstituées devront posséder les mêmes fonctionnalités.</p>	<p>La mesure de destruction de haie n'est plus envisagée. Conformément aux recommandations Eurobats et de celle du guide des "Hauts-de-France", la distance aux structures ligneuses est évaluée sur la base d'un éloignement de 200m depuis le bout de pale et non 250 m. Les éoliennes ne respectant pas cette distance seront régulées cf. § 8.4.1</p>	p 242	7,9,8,3,4 p453
		<p>Un protocole de suivi environnemental des chauves-souris sera mis en place la 1ère année de mise en service du parc. L'étude ne précise pas si le suivi se fera une fois tous les dix ans ensuite. Elle ne précise pas non plus en quoi le protocole de suivi est compatible avec le protocole validé par Direction Générale de la Prévention des Risques et la Fédération Energie Eolienne en novembre 2015. Enfin les méthodes des réalisations des suivis ne sont pas précisées.</p>	Cf. § 8.5.2	p 249	7,9,8,4,2 p459
	Avifaune	<p>Concernant l'avifaune, l'étude indique qu'une étude bibliographique et une consultation de l'association Picardie ont été effectuées. Toutefois l'ensemble de ces données ne sont pas présentées et analysées.</p>	<p>Les données bibliographiques sont intégrées à l'analyse et sont caractérisées par deux astérisques. Les mentions bibliographiques sont rappelées dans l'évaluation des enjeux stationnels dans un paragraphe spécifique (cf. §4.2.1.2)</p>		4,4,6,2 p 153 Annexe Volet FF

Ecosphère / Biodiversité	Avifaune	Concernant le Milan noir , une espèce à forts enjeux, une étude ciblée sur la fréquentation de la zone du projet est à fournir. Les impacts et mesures sont à réactualiser suite aux résultats.	Voir le § 4.2.1.2. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections entre 2016 et 2017, que ce soit en période de reproduction qu'en période de migration. Quelques habitats de reproduction potentiellement favorables au sein de l'AEI, bien que les habitats présents au sein de l'AER (Vallée de l'Avre) semblent beaucoup plus favorables à la reproduction de l'espèce. Cependant, aucun cas connu à ce jour dans ce secteur. Données bibliographiques : Un seul contact avec l'espèce est connu en 2016 selon la base de données Clicnat. Il concernait un individu en migration ou en transit. Le cas de reproduction le plus proche se situe au niveau de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Ladre à Boves, soit à plus de 14 km de l'AER. Il s'agissait d'ailleurs d'une tentative de reproduction.	p 64 et suivantes	4,4,6,3,3,1 p178
		L'intervention d'un naturaliste n'est pas la mesure la plus efficace pour limiter les dérangements en période de nidification.	La mesure a été réadaptée au § 8.4.1	p 240	7,9,3,2 p367
	Habitat et Flore	Concernant l'étude des habitats et de la flore, les données de la base communale du site de la DREAL Hauts de France ne sont pas présentées.	Cela été réalisé	p 30	4,4,5,1,3 p137
		La flore et les habitats naturels ont fait l'objet de prospections à des périodes convenables (avril, juin et septembre 2016). Les habitats sont en majorité des cultures, ponctuées de quelques boisements, haies et de prairies. 7 espèces floristiques patrimoniales (enjeux moyens à assez forts) et 2 habitats à enjeux moyens (page 35) ont été identifiés.			4,4,6,3 p157
		Les enjeux sont finalement décrits comme faibles. L'étude ne justifie pas suffisamment l'absence d'impact sur les espèces floristiques patrimoniales. Une superposition des enjeux flore avec le projet (éoliennes, chemin et poste de livraison) est nécessaire.	Une carte a été produite superposant les enjeux flore/végétation et le projet global (cf, § 7.2.2)	p 175	4,4,5,4 p146
Couasnon/Patrimoine et Paysage	Effets Cumulés	En regard du contexte de densification des parcs éoliens aux alentours du projet, l'analyse des effets cumulés proposée dans le dossier est bien trop sommairement réalisée. En effet elle ne concerne même pas le volet paysager. L'étude d'impact doit justifier notamment de la disposition retenue pour les éoliennes du projet, des distances avec les autres parcs connus, de la mise en cohérence avec les différents parcs connus et du maintien d'espaces de respiration paysagère suffisants afin notamment d'éviter les effets d'encerclement des zones habitées ou des phénomènes de saturation. Cette dernière justification est à apporter par une démonstration argumentée et illustrée. Quant au volet biodiversité il paraît bien vite traité devant des enjeux pourtant bien réels en regard du nombre et de la disposition des parcs alentour.		p32 à 39 p 127 à 136 p512 à 533	6,1,2 p266 6,3 p269 7,8,3 p343
		Le projet est situé dans un contexte éolien marqué. En effet, on recense dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet au moins : - plus de 20 parcs éoliens construits ; - plus de 20 parcs éoliens autorisés ; - plus de 20 parcs éoliens en cours d'instruction. Le projet se situe à proximité immédiate des vallées de l'Avre et de la Luce, dans un secteur en partie non favorable aux éoliennes en raison de la présence d'un paysage emblématique. Les enjeux concernent le rapport d'échelle des éoliennes avec les vallées. Au nord du projet, les enjeux concernent la vallée de la Somme et les belvédères des boucles de la Haute-Somme. A l'ouest les sites patrimoniaux d'Amiens et de Folleville. Dans un rayon de 20 km autour du projet se trouve aussi des monuments historiques (églises, châteaux...). Les enjeux du paysage, patrimoine et du cadre de vie sont donc importants.		Tout l'État initial du VP	4,3 p70 6,1,2 p266
		Le contexte éolien, dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet, n'est pas présenté.		p 32 - 33 et toutes les cartes suivantes	6,1,2 p268

Couasnon/Patrimoine et Paysage	Effets Cumulés	Concernant la qualité des photomontages, celle-ci est moyenne. Les photomontages se composent d'une vue initiale panoramique, d'une vue panoramique avec le projet, et d'une vue " réelle " (visibilité en regardant à 35 cm de la feuille) avec le projet. Les vues initiales ne sont pas complétées par les parcs éoliens autorisés et ayant fait un avis de l'autorité environnementale. Les vues panoramiques sont dans l'ensemble trop petites et sombres, donc les enjeux et impacts peu visibles. Les éoliennes du projet ne ressortent pas bien et celles cachées pourraient être représentées en couleur. Les éoliennes du projet ne sont pas différenciées des autres éoliennes (construites, autorisés, avec avis de l'AE) sur l'ensemble des vues présentées. De même les éléments du patrimoine et du paysage ne sont indiqués sur l'ensemble des vues. Les numéros des éoliennes du projet n'apparaissent pas non plus.		Tous les photomontages p 149 à 509	Annexe 5 (étude paysage)
	Points de vue/État Initial	Des compléments sont aussi attendus concernant l'étude paysagère (meilleure prise en compte de l'atlas des paysages, étude des monuments historiques et des cimetières militaires dans un rayon de 10 km, étude d'encerclement et photomontages à 360° pour l'encerclement des villages, qualité des photomontages moyenne). L'église de Moreuil, édifice emblématique de la reconstruction, est inscrite, en totalité, au titre des Monuments Historiques, arrêté du 4 novembre 1994. Son clocher très élancé qui constitue un point d'appel et de repère dans le paysage, marque de sa hauteur la silhouette de la ville. Des photomontages complémentaires sont donc nécessaires depuis les points hauts de la départementale 935 au nord de la commune et de la départementale 54 entre Castel et Morisel, de manière à évaluer la covisibilité entre le monument et le projet. Depuis la place centrale de Moreuil, où se trouvent l'église et l'hôtel de ville de grande qualité architecturale également, une ouverture visuelle est offerte à travers l'urbanisation en direction de la zone d'implantation du projet éolien. Des photo simulations sont également demandées depuis la route qui borde la place à l'ouest. La présentation des sensibilités paysagères est succincte et il n'est pas fait référence à l'atlas des paysages de la Somme. D'autre part, aucune carte de présentation des entités paysagères n'est présentée sur l'ensemble du périmètre étudié. Les points de vue remarquables depuis certains axes, depuis les belvédères des boucles de la Haute-Somme ne sont pas identifiés. Un recensement des monuments historiques, AVAP, sites inscrits et classés, patrimoine non protégé et des lieux touristiques a bien été effectué. La distance des monuments avec le projet n'est cependant pas précisée. L'ensemble des monuments identifiés n'est pas représenté sur la carte page 76 et ces monuments ne sont pas numérotés. Les différents périmètres d'études ne sont pas précisés sur les cartes présentées. L'étude ne présente pas de carte de synthèse des enjeux du paysage et du patrimoine.		p 22 à 31 p40 à 45 p86 à 96 p121 p512 à 533 Photomontages 30, 31, 32, 33, 34 et 29	4,3,1,1,1 p72 4,3,1,1,2 p81 4,3,1,2,4 p99 7,8,3 p343
				p 22 à 31 p 35 p 60 à 64 p 40 à 53 p 86 à 96 p 123 à 125	4,3,1 p70 4,3,1,1,2 p85 4,3,1,2,5 p101
Couasnon/Patrimoine et Paysage	Analyse des impacts	Des cartes de visibilité des éoliennes et des points de vue des photomontages sont présentés dans l'annexe 05-01 ZVI. Les enjeux n'apparaissent pas sur la carte indiquant les points de vue, ce qui ne permet de vérifier l'utilité du photomontage. L'ensemble des monuments historiques et des cimetières militaires dans un rayon de 10 km n'a pas fait l'objet de photomontages. L'ensemble des sites en projet de classement n'a pas fait l'objet de photomontages. Les belvédères des boucles de la Haute-Somme (notamment à Boves) et les paysages de vallées ne font pas l'objet de photomontages.		p 140 à 143 Tous les photomontages demandés ont été réalisés. Petite subtilité pour Boves hors zone de ZVI - nous avons placé le phm n°5 en zone de visibilité pour obtenir la concurrence visuel avec le village de Boves.	4,3,3 p111 Annexe 5 (étude paysage)
		L'étude conclut à des risques d'encerclement mais ne présente pas d'étude d'encerclement et les mesures adoptées pour réduire les impacts.		p 512 à 533 p 538 à 541	7,8,3 p343
		L'étude conclut à un impact faible du à la présence de parcs éoliens existants qui impactent déjà le secteur.		Tout l'État initial p 538 à 541	7,8,2 p328 7,8,4 p357 7,8,5 p358

<p style="text-align: center;">EREA / Acoustique</p>	<p style="text-align: center;">Bibliographie</p>	<p>Dans le but d'améliorer le dossier, il serait intéressant que le pétitionnaire apporte des éléments supplémentaires sur le thème des effets auditifs et extra-auditifs que pourrait provoquer le projet.</p> <p>Le pétitionnaire peut s'aider, notamment, des recommandations ou études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ; - l'étude « Eoliennes et santé publique Synthèse des connaissances - Mise à jour » réalisée par l'Institut National de Santé Publique du Québec ; - l'étude « Effets potentiels des éoliennes sur la santé de la population » réalisée par Equiterre pour le canton du Jura (Suisse). <p>Il serait également intéressant que le pétitionnaire approfondisse sur le sujet des infrasons, pour se faire il peut s'aider :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'étude faite par le bureau d'étude Gamba qui a effectué une campagne de mesures sur deux parcs éoliens composés d'aérogénérateurs d'une puissance de 2MW ; - de l'avis de l'AFFSET (ANSES) de 2008 ; - du guide de 2010 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. 		<p>Rapport VALLAQUINS-296ACO2016-01C.pdf, paragraphes 2 et 3, pages 4 à 9.</p>	<p>7,4,3 p305</p>
--	---	---	--	--	-------------------